

Compte rendu de séance du 21 mai 2015

Convocation du 13 mai 2015

L'an deux mil quinze, le 21 mai, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. CHAIGNEAU V. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MORIN-POUGNARD J. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIMONNET D. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents : MAGNERON J. (a donné pouvoir à BAUDOUIN D.) PAGENEAU M.C. (a donné pouvoir à PROUST A.M.)

Monsieur Vincent DROUARD a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Urbanisme
2. Statut régie photovoltaïque
3. Recensement population 2016
4. Questions diverses

1 – URBANISME

La commune n'utilisera pas son droit de préemption concernant la vente d'une propriété au Grand-Mauduit.

2 – STATUT REGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Ils sont acceptés à l'unanimité pour gérer les entrées et les sorties des trames de panneaux photovoltaïques. La production sera opérationnelle en septembre.

SUIVI ET EVALUATION DE L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES 2015-5-1

La prestation a pour but de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation photovoltaïque tout au long de sa durée de vie, de faciliter la détection rapide d'un dysfonctionnement et l'engagement rapide de mesures correctives si nécessaire. Elle apporte également au bénéficiaire une vision annuelle synthétique et pédagogique du fonctionnement de l'installation.

Le CRER dispose de compétences pédagogiques et techniques en photovoltaïque pour accompagner le maître d'ouvrage et faciliter l'exploitation de son installation.

Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le restaurant scolaire, la rémunération du CRER est fixée à 190 € HT pour l'exercice 2016. Cette mission est conclue pour une durée de 5 ans et sera révisée annuellement.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CRER.

INSTALLATION DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE AVENANT N°1 2015-5-3

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2015 autorisant le Maire à signer le marché relatif à l'installation de production solaire photovoltaïque au restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant de réduction n°1 ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée

Lot unique : réfection de couverture avec fourniture et pose d'une installation photovoltaïque en intégration au bâti

Attributaire : SARL AUGER Jean-Paul adresse ZA rue du Parc 79300 BOISME

Montant du marché initial 27 257.57 € HT

Avenant n° 1 - montant : moins 846.10 € HT

Nouveau montant du marché : 26 411.47 € HT

Objet de l'avenant : la réalisation des tranchées nécessaires à l'enfouissement du réseau électrique définie dans l'option 1 sera mise en œuvre par la commune

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

3 – RECENSEMENT POPULATION 2016

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février, Madame COUPEAU Roselyne est nommée coordonnateur communal.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité que tous les loyers dont le changement doit intervenir au 1^{er} juillet et au 1^{er} août ne subiront pas d'augmentation en 2015. **2015-5-2**

Le PACT des Deux-Sèvres sera sollicité pour étudier les travaux à réaliser au 35 rue de la Gare ainsi que leur estimation.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Suite à la réunion de la commission voirie, le conseil municipal est d'accord pour que les travaux soient attribués aux trois entreprises ayant présenté des devis, à savoir :

- STPM pour un montant de 42 860 € TTC

- SARL RACAUD pour un montant de 30 058.00 € TTC

- SARL ROCHE pour un montant de 28 567 € TTC

Les travaux concernent le plateau pour le terrain multi sports, Le Moulin de Péré, La Clervaudière, le chemin de Prahecq (Poivendre), la rue de la Fragnée, le chemin des Vignes, la rue du Four et du Puits Chantant et le carrefour du cimetière. Les chemins de plaine seront effectués à l'automne.

ASSURANCE BRIS DE MACHINES

Suite au devis de la SMACL d'un montant de 190 € par an, il est décidé de demander plus de détail sur cette proposition.

AMENAGEMENT VILLAGE DU GRAND-MAUDUIT **2015-5-4**

A l'occasion des travaux, la CAN préconise un quai bus dont le coût est de 1067,64 € TTC et nous le rembourserait moyennant la signature d'une convention. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet Educatif Territorial (PEDT) : il doit être établi avant le 5 juillet. La commission scolaire se réunira le mardi 26 mai afin d'y travailler

- Site internet : la formation au nouveau site pour les présidents d'associations aura lieu le jeudi 4 juin.

Le Président

Les membres du conseil municipal